

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 14 mars 2025, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant dans le cadre des travaux pour les besoins de la rue du Lavoir à Leudelange :

## Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du lundi 17 mars 2025 de 06.30 heures jusqu'au vendredi 4 avril 2025 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du trottoir dans la rue du Lavoir, du côté impair, sur le tronçon entre les immeubles numéros 1-5A, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.

Cette interdiction est indiquée par le signal routier C, 3g , art.162 sous 1, 

## Stationnement interdit (C,18)

Du lundi 17 mars 2025 de 06.30 heures jusqu'au vendredi 4 avril 2025 à 16.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue du Lavoir, du côté impair, sur le tronçon entre les immeubles numéros 1-5A.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Leudelange, le 14 mars 2025.

Le Secrétaire,  
  
Marc Thill

Le Bourgmestre,  
  
Lou Linster

